

REGLEMENT - ASSURANCES

Aucune assurance accident n'est conclue par l'organisateur.

Chaque participant présente et roule son véhicule sous sa propre responsabilité civile et pénale. Lors de prise en charge de passagers à son bord, le conducteur le fait sous son entière responsabilité.

En cas de vol ou de détérioration de véhicule ou d'équipement, l'organisateur ne pourra en aucun cas être reconnu responsable.

Par sa participation, le propriétaire du véhicule ou son représentant renonce à toutes prétentions pénales et/ou civiles envers l'organisateur, son personnel, aides et/ou bénévoles.

Des photos et vidéos seront prises pendant la manifestation et éventuellement publiées sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les organisateurs

Baulmes, le 15 août 2026

